

PROCEDURE D'INSCRIPTION
Année Scolaire 2023- 2024

L'inscription se fait au lycée, sur rendez-vous. Il suffit de prendre contact avec le secrétariat pour convenir d'une date.

Les rendez-vous sont possibles :

- en période scolaire : le mercredi après-midi, de préférence
- pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi.

Les pièces à apporter le jour de la rencontre sont les suivantes :

Les copies des bulletins scolaires de l'année 2021-2022 et 2022-2023

Le **carnet de correspondance ou de liaison**
pour une demande d'inscription en **4^{ème} ou 3^{ème}**

La notification MDPH en cours

Le PAP ou PAI ou PPS ou GEVA-Sco

si
concerné

Une photocopie **recto-verso** de la Carte Nationale d'Identité de l'élève

Deux photocopies du ou (des) Livret(s) de Famille comprenant
l'ensemble de la famille (époux, épouse **et tous** les enfants).

Deux photos d'identité récentes
portant le nom et la future classe de l'élève

Deux relevés d'identité bancaire

L'avis d'imposition ou de non-imposition 2022 (**sur les revenus de l'année 2021**) (*si vous souhaitez faire une demande de bourses*)

Nous vous recommandons de faire attention à bien photocopier la ou les feuilles d'avis d'impôt au format A3 (souvent deux documents recto/verso).

Si vous le souhaitez, le secrétariat se tient à votre disposition pour effectuer cette copie au bon format.

Des pièces complémentaires seront à fournir ultérieurement. La liste vous sera remise le jour de l'entretien.

Admission

A l'issue de l'entretien, deux possibilités peuvent se présenter :

- **L'ELEVE EST ACCEPTE** : (passage entériné par le Conseil de Classe de l'établissement d'origine)

Pour confirmer l'inscription, la famille devra retourner, **avant le 26 mai 2023**, le coupon réponse qui lui sera adressé avec le courrier d'admission. **Si l'établissement n'a pas reçu celui-ci à cette date, le dossier sera mis sur liste d'attente.**

- **LE DOSSIER EST EN ATTENTE** :

Une réponse définitive sera donnée au plus tard le **07 Juillet 2023**.